



République Française – Département de la Haute-Garonne – Commune de ROUMENS

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
De la Commune de ROUMENS

Délibération n° 2022-06-13-03

Séance du 13 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date convocation : 7 juin 2022

Présents : 8

Votants : 8

Absents ou excusés : 3

L'an 2022, le 13 juin à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe LASMAN, Maire.

Étaient présents : ALQUIER Gaël, BOURREC Daphné, CASSE Josiane, CHESSERON Jean-Marie, LACROUX Evelyne, LASMAN Philippe, LATCHÉ Jean, RIVALS Christophe

Absents ou excusés : BARBASTE Pierre, BARBASTE Sébastien, GALLAIS Nathalie

Ayant donné procuration : /

Secrétaire : CASSE Josiane

OBJET : Solidarité avec la population ukrainienne : octroi d'une aide financière d'urgence.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne, au côté du Gouvernement et de l'ensemble des associations humanitaires mobilisées.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, la commune de Roumens tient à apporter son soutien au peuple ukrainien.

Elle souhaite prendre part de manière concrète, dans la mesure de ses moyens, à l'élan de solidarité international qui s'est mis en place.

C'est pourquoi, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **DE SOUTENIR** les victimes de la guerre en Ukraine en faisant un don d'un montant de 200 € auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), par l'intermédiaire du service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger.

- **DIT** que le fonds à abonder est le suivant : **FDC numéro 1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes des crises humanitaires » - Action Ukraine**

- **D'AUTORISER** le maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatifs à ce dossier.



- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus lors du vote du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le maire, LASMAN Philippe

